

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de LAGUIOLE

Nombre de conseillers	
Afférents au Conseil municipal	15
En exercice	15
Présents	10
Votants	13
Date de convocation : 23/07/2026	

Séance du 28 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, 28 juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de LAGUIOLE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de LAGUIOLE, 19 rue du valat, sous la présidence de Mr VIEILLES CAZES Jean-Marc, Maire,

Présents : Mr VIEILLES CAZES Jean-Marc, Mr CHAUFFOUR Mathurin, Mme COUTOU Stéphanie, Mr RIBANO Jean-Marc, Mme SALABERT Laurence, Mr ALAUX Jean-François, Mme FALAIZE Nadine, Mme BRUN Bénédicte, Mr COIGNET Mickaël, Mr BRAS André.

Absents/Procurations : Mme DIMMERS Rachel a donné pouvoir à Mme FALAIZE Nadine,
Mr BALGUERIE David a donné pouvoir à Mr CHAUFFOUR Mathurin
Mr MAIRINIAC Jean Antoine a donné pouvoir à Mr BRAS André

Absents excusés : Mme MIJOULE Cécile, Mme CAYRON Marjorie

Secrétaire de séance : Laurence SALABERT est nommée secrétaire pour toute la séance.

OBJET DE LA DELIBERATION N°3 : DELIBERATION DE PRINCIPE – RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS DE REMPLACEMENT

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article L.332-13-1° et L.332-13-2° ;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE : d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par L.332-13-1° et L.332-13-2° du code général de la fonction publique précité pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.

En fonction du niveau de recrutement, de la nature des fonctions concernées, de l'expérience professionnelle antérieure des futurs remplaçants et de leur profil, le Maire fixera le traitement comme suit :

- Si l'agent a une expérience professionnelle reconnue pour les fonctions à exercer : le traitement sera limité à l'indice terminal du grade maxi correspondant à l'emploi concerné par le remplacement.
- en cas de moindre expérience pour les fonctions à exercer, le traitement sera limité à l'indice intermédiaire du grade maxi correspondant à l'emploi concerné par le remplacement.
- Si aucune expérience pour les fonctions à exercer n'est reconnue, le traitement sera limité au premier échelon du grade maxi correspondant à l'emploi concerné par le remplacement.

DECIDE : de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

ADOpte : à l'unanimité des membres présents

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 13

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

La secrétaire de séance,
Laurence SALABERT



Le Maire de Laguiole
Jean-Marc VIEILLESCHAZES



*Délais et voies de recours : conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Toulouse territorialement compétent, siège 68, rue Raymond IV, B.P. 7007, 31068 Toulouse Cedex 07, dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal peut être saisi par courrier ou via l'application informatique Téléréco, accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>.
Un recours gracieux peut également être exercé contre cet acte auprès de l'auteur de l'acte. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse. Toutefois, le silence gardé pendant deux mois sur une réclamation vaut décision implicite de rejet.*

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Délibération de principe - recrutement d'agents contractuels de remplacement

Date de décision: 28/07/2026

Date de réception de l'accusé 29/07/2026

de réception :

Numéro de l'acte : 20260728_03

Identifiant unique de l'acte : 012-211201199-20260728-20260728_03-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 4 .2 .6

Fonction publique

Personnel contractuel

autres catégories contrats

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : 03 -Délibération de principe - recrutement d'agents contractuels de remplacement .pdf (99_DE-012-211201199-20260729-20260728_03-DE-1-1_1.pdf)

